

Les bonnes maisons  
vendent toujours les  
**Produits  
de Marque**  
— annoncés dans le —  
« Journal de Roubaix »  
— Mais on est toujours  
— suffisamment pour répondre  
— aux besoins de la clientèle

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22 00;	6 mois, 42 00;	1 an, 76 00
Autres départements.....	23 00;	43 00;	80 00
Belgique.....	25 00;	48 00;	90 00
Union Postale: Tarif A.....	25 00;	48 00;	90 00
Union Postale: Tarif B.....	30 00;	58 00;	100 00

RÉDACTION.....  
ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 337.33, 337.34
TOURCOING.....	26 rue Carnot, Tél. 37
LILLE.....	3, rue Falckherbe, Tél. 330.51
PARIS.....	13, boulevard des Italiens, Tél. Michélet, 69.73
MOUSCRON.....	105, rue de la Station, Tél. 244

CHENOUË  
FOURTEUX  
ST LILLE

## L'Encouragement national aux familles nombreuses et les décrets-lois

Tous nos lecteurs sont au courant de la suppression, par le décret-loi du 4 avril 1934, de la prime d'encouragement national aux familles nombreuses qui recevait d'autre part les allocations familiales.

Le Journal de Roubaix s'est fait l'écho, à plusieurs reprises de l'émotion suscitée par ce décret-loi. Dans notre région, où sont particulièrement en honneur les foyers peuplés, cette mesure a donné naissance à des protestations que les organismes familiaux ont manifestées hautement.

Il y a quelques jours encore, une délégation des Familiaux du Nord, conduite par M. Alfred Thiriet-Delealle, présentait à M. Guillon, préfet du Nord, les revendications principales des chefs de famille nombreuse, et tout particulièrement les douloureuses répressions du décret-loi du 4 avril.

M. Gaston Doumergue a reçu, lui aussi, les doléances des délégations, et il a promis d'apporter des adoucissements aux rigueurs de cette mesure.

Le décret-loi du 4 avril va frapper des milliers de foyers ouvriers, et nous publions par ailleurs, un barème qui indique la perte par famille, suivant le nombre d'enfants, qui va en résulter, à partir du mois de juin, puisque la mesure est applicable dès maintenant.

Dans une famille qui compte par exemple dix enfants, la perte annuelle va être de 3.720 francs.

La loi nouvelle frappe uniquement les familles ouvrières, puisque ne sont privilégiées de l'encouragement national que les familles inscrites aux caisses de compensation pour allocations familiales.

Le monde ouvrier est très ému par cette mesure, et, en effet, s'ajoutant au chômage, à la réduction des barèmes d'allocations familiales professionnelles, l'épreuve est bien pénible.

Il faut obtenir que les principales particularités du département, profondément attachées aux intérêts du Nord, prennent en mains la défense de la famille ouvrière, surtout de la famille chargée d'enfants. Une démarche collective auprès de M. Doumergue pourrait obtenir que cette partie des décrets-lois fût remise à l'étude.

Certes, les économies sont nécessaires, et tous les Français doivent avoir une profonde reconnaissance envers le président du Conseil. Mais l'économie qui résulterait de l'indifférence des familles nombreuses serait-elle vraiment une économie ? Ne serait-ce pas, pour l'avenir du pays, pour la race, pour l'entretien des familles les plus méritantes, un très grand péril ?

Un simple examen des quelques chiffres que nous donnons ci-après donnera une idée du sacrifice imposé :

Cette réduction va atteindre :

120 frs par an pour famille 3 enfants
490 » » » 4 »
1.020 » » » 5 »
1.560 » » » 6 »
2.100 » » » 7 »
2.640 » » » 8 »
3.180 » » » 9 »
3.720 » » » 10 »

Ces chiffres indiquent suffisamment dans quelle proportion vont maintenant s'accroître les difficultés des familles nombreuses dont les charges sont si lourdes.

C'est au mois de juin que les prescriptions du décret-loi vont être applicables. N'est-ce pas le moment de rappeler une fois de plus à quel rang il faut tenir la famille française, le rôle qu'elle assume, la somme des valeurs spirituelles et morales qu'elle représente dans le cadre de la nation ? Toutes vérités premières qui seraient d'un poids pour stérifier, sinon suspendre, les effets sans doute néfastes de la décision du législateur.

Tant de nos foyers vont en souffrir que nous n'hésitons pas à joindre notre voix au concert des représentations ou des vœux qui, de toutes parts, ont dénoncé les graves conséquences du décret-loi du 4 avril.

Supprimer les allocations attribuées au titre de l'encouragement national aux familles nombreuses, c'est non seulement contrairement à la gêne certains

## M. Louis Barthou a rappelé à Genève la position invariable de la France sur le désarmement et la sécurité



De gauche à droite: MM. NORMAN DAVIS (Etats-Unis), JOHN SIMON (Angleterre), BENES (Tchécoslovaquie) et MASSIGLI (France).



M. LITVINOFF, DÉLÉGUÉ DE L'U.R.S.S., A LA TRIBUNE, AU COURS DE LA SÉANCE DE MARDI.

Genève, 30 mai. — A 15 h. 50, sir John Simon, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne monte à la tribune de la Conférence générale du désarmement. Il reconnaît d'abord que la situation est grave, non seulement pour la Conférence du désarmement, mais pour tout le système de coopération internationale qui est à la base de la politique des Etats, depuis la guerre.

On peut prétendre, dit-il, que le traité de l'Allemagne de la Conférence fut injustifié et que son action, depuis cette époque, en matière d'armements, a aggravé la situation; mais cela ne change pas l'issue du débat. La question demeure de savoir s'il existe une base possible pour un accord international.

Il faut choisir entre le statu quo accompagné d'un désarmement sur une large échelle ou la poursuite de nouveaux progrès dans la voie du désarmement. Le gouvernement britannique ne se prétera pas à une politique qui consisterait à continuer des discussions vagues et sans conclusion, sans autre espoir que celui de tourner en rond à la poursuite d'une solution. Cela ne se peut, dans l'intérêt de la S.D.N. et cela est interdit par la situation de l'Europe, dans laquelle les dangers se présentent.

En terminant, le délégué de la Grande-Bretagne déclare « qu'il faut introduire du réalisme dans l'idéalisme genevois ».

**M. Barthou intervient**  
M. Louis Barthou succède à la tribune à sir John Simon.  
Après deux années d'efforts laborieux, continus et loyaux, dit en substance le représentant de la France, l'heure est venue pour la Conférence, de prendre une décision.

On s'est demandé dans certains milieux si l'adoption du projet de loi sur la réforme fiscale déposé par M. Germain-Martin sur le bureau de la Chambre n'allait pas entraîner un certain déficit budgétaire, du fait que ce projet prévoit des allègements fiscaux en regard desquels n'est envisagée aucune recette nouvelle.

La question est ainsi mal posée. Il convient d'observer, en effet, que le ministre des Finances n'est pas seulement un comptable et que son rôle ne se borne pas à équilibrer le plus exactement possible le budget et l'avoir.

On peut très légitimement espérer — et c'est là une considération dont M. Germain-Martin a certainement tenu compte — qu'un allègement fiscal, dont l'économie tout entière aura le bénéfice, correspondra un développement de la matière imposable et, par suite, un meilleur rendement de l'impôt lui-même.

On peut dire que ce que l'impôt perd en hauteur, il le gagne en largeur. Même si, contrairement aux prévisions, le regain escompté de l'activité économique ne détermine pas des rentrées supplémentaires dans les caisses de l'Etat, il n'en reste pas moins vrai que des mesures telles que la simplification et l'unification de certains impôts, comme la taxe sur le chiffre d'affaires, rendront plus malaisées l'évasion et la fraude fiscale.

Le Trésor récupérera ainsi les recettes qu'il abandonne par ailleurs.

## L'équipe française de football est rentrée à Paris après son match contre l'Autriche



Une foule nombreuse est venue recevoir l'équipe de France de football, de retour à Paris, après le match de Turin, où elle fut vaincue par 3 buts à 2 par l'Autriche, après avoir entraîné la victoire.

## Premiers succès de la politique de sécurité

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 30 MAI (Minuit).

La Commission générale de la Conférence du désarmement s'étant réunie à Genève, on pouvait se demander si son rôle n'allait pas se borner à constater son impuissance et son inutilité. Que pouvait-elle contre la volonté de l'Allemagne de réarmer coûte que coûte ? Les divers projets dont fut saisie la conférence s'accrochaient tous plus ou moins, à l'exception du projet français, du réarmement de l'Allemagne. Pouvait-elle, pour cette raison même, être prise en considération par la France ?

C'est donc dans une atmosphère de pessimisme que la Commission du désarmement a repris ses travaux. Or, en vingt-quatre heures, la situation s'est suffisamment modifiée pour laisser un peu de place, sinon à l'optimisme, du moins à un vague espoir. Cet espoir est fondé en partie sur le revirement de la Russie soviétique qui, après avoir soutenu avec une rare intransigence les thèses allemandes, s'est rallié à présent à la thèse française qui postule que le désarmement doit être la conséquence de la sécurité, et non la sécurité la conséquence du désarmement.

Cet appui donné par les Soviets à la politique française du désarmement est la conséquence de l'avènement en Allemagne du régime hitlerien. En faisant aux communistes une guerre féroce, Hitler devait fatalement relâcher les liens établis entre la Russie et l'Allemagne par le traité de Brest-Litovsk. La politique intérieure du troisième Reich était incompatible avec la politique extérieure pratiquée par les gouvernements qui l'ont précédé. Aussi bien, la Russie soviétique s'est sentie menacée par les préparatifs guerriers du Reich. Les notions de sécurité si chères à la France, qui a payé trop souvent de son sang le droit d'en apprécier toute la valeur, se précisaient aux yeux des négociateurs soviétiques, préoccupés non seulement par l'attitude de l'Allemagne, mais encore par l'attitude du Japon. Les dirigeants de Moscou savent bien qu'une guerre, quelle qu'en fût l'issue, serait fatale au régime des commissaires du peuple. Leur amour de la paix est intéressé; mais, intéressé ou non, il leur a ouvert les yeux sur l'importance de la sécurité.

A cette thèse, qui a toujours été la thèse française, sir Henderson, président de la Commission, s'est rallié à son tour, y voyant la seule chance qu'ait la Conférence d'échapper à un échec retentissant.

M. Barthou a le droit de voir dans ces premiers symptômes la promesse de résultats positifs qui seront acquis tôt ou tard à la politique de netteté et de fermeté pratiquée par le Gouvernement d'Union nationale.

## M. A. LEBRUN SE RENDRA EN JUILLET EN AUVERGNE

Clermont-Ferrand, 30 mai. — Une délégation composée de parlementaires du Puy-de-Dôme et du préfet, s'est rendue au Palais de l'Élysée et a été présentée au président de la République par M. Marcombes, ancien ministre, député du Puy-de-Dôme qui, au nom de cette délégation, a invité M. Albert Lebrun à venir en Auvergne inaugurer l'École nationale professionnelle de Thiers, la nouvelle Université de Clermont et le Sanatorium Clémentiel.

Le Président de la République a accepté l'invitation pour le 23 juillet. La veille, M. Albert Lebrun se rendra à Auxerre, inaugurer le buste de M. Paul Doumer, ancien président de la République.

## M. FIQUET A BUCAREST



(Ph. Franco-Franca.) M. Fiquet, président du Conseil municipal de Paris, a visité, à Bucarest, le Musée de l'Armée.

Voici M. FIQUET, ayant à sa droite M<sup>me</sup> DONESCO, femme du maire de Bucarest et, à sa gauche, LE MANSIEUX, d'Orléans.

## Le monument qui sera inauguré dimanche à Bouvines commémore la victoire de 1214 et les morts de 1914-18, parmi lesquels le général Deffontaines, premier général tué en 1914

UN RAPPEL DES GRANDIOSES FÊTES DU VII<sup>ème</sup> CENTENAIRE



A BOUVINES, le 28 juin 1914. — LE DÉFILÉ DES TROUPES DEVANT LA TRIBUNE OFFICIELLE

Le 43<sup>e</sup> de ligne, en colonne de compagnie, passe devant le général Franchet d'Espèrey et les personnages officiels debout dans la tribune. A cheval, le général Marjoulet.

Dimanche prochain, la commune historique de Bouvines, célèbre par la victoire que Philippe-Auguste remporta sur les Coalisés le 27 juillet 1214, sera en fête. Elle inaugurerait son monument aux morts de la Grande Guerre, œuvre de Joseph Philippe.

Dans l'article que nous avons récemment consacré au grand événement que rappelle Bouvines, nous avons expliqué pourquoi cette population qui reste si noblement fidèle à sa foi patriotique, a attendu jusqu'à présent pour perpétuer le souvenir des héros de 1914-1918: c'est que, d'accord avec son vénéré maire, M. Félix Dehau, doyen des maires de France, et son maire depuis soixante-deux ans, elle avait le désir de leur associer dans cet hommage les vainqueurs du 27 juillet 1214.

Ainsi, le monument qui sera inauguré dimanche rapproche deux périodes capitales de notre histoire. Le 27 juillet 1214, comme pendant la guerre de 1914-1918, c'est, en effet, l'intégrité de la France, menacée dans ses mêmes provinces du Nord et de l'Est, qui fut sauvée. Le monument de Bouvines réunit donc dans un hommage commun Philippe-Auguste, artisan de l'unité française, ses chevaliers et ses miliciens, et les enfants de Bouvines tombés en 1914-1918, héros pareils à travers les siècles.

## LETTRE DE BRUXELLES Une enquête dans le textile verviétois

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 30 MAI 1934.

Après avoir poussé à outrance à la grève dans le textile verviétois et proclamé « a priori » qu'ils ne discuteraient pas les propositions patronales, les socialistes commencent à s'apercevoir qu'ils courent à la ruine de l'industrie et à la misère de plus de 15.000 familles de travailleurs dont le courage et la dignité, en l'occurrence, sont exemplaires. Après trois mois de luttes au cours desquelles la souffrance n'a fait que croître chez les ouvriers, les socialistes ont demandé hier au Gouvernement de prendre l'initiative d'une enquête contradictoire au sujet de la situation du travail à Verviers.

Le Gouvernement, qui, depuis le commencement du conflit, a vu ses offices conciliateurs repoussés par les socialistes, a accepté cette mission. Et l'on a maintenant, dans tous les milieux, l'espoir que le dur conflit va s'apaiser. Mais que de temps perdu, que de souffrances ouvrières pour aboutir à cette enquête contradictoire que le Gouvernement suggérait il y a trois mois. L'intransigence socialiste en est cause. De même qu'elle est responsable du fait que les grévistes n'ont pu être considérés comme des chômeurs involontaires. Le Syndicat socialiste a, en effet, déclenché la grève, sans avoir tenté la moindre conciliation et sans avoir demandé, au préalable, l'intervention des autorités capables d'arbitrer le conflit. Il a espéré que l'attaque brusquée lui donnerait une victoire complète. Grave erreur.

Les socialistes ont simplement mis tous les torts de leur côté. Quelle force pour le mouvement s'ils avaient soumis leur cas au Comité de conciliation ! Les socialistes n'ont point voulu pareille procédure qui devrait devenir la règle et qui vient de réussir encore dans la question charbonnière. Leur responsabilité est considérable. Ils ont entraîné des milliers de travailleurs dans une aventure malheureuse. Déjà, même si le travail reprend, beaucoup d'ouvriers ne seront plus occupés. Le système du roulement ne surviendra plus à la grève. M. Van Isacker, ministre du Travail, l'a laissé entendre quand il a dit que c'était tromper les ouvriers que de ne pas les engager à se diriger vers une autre industrie quand l'industrie textile ne peut plus les employer.

On ne connaît pas encore les modalités de l'enquête contradictoire décidée par le ministre. Elle sera, en tous cas, loyale, pour les ouvriers aussi bien que pour les patrons. Il est certain que les travailleurs chrétiens, jusqu'ici brimés par les socialistes qui n'hésitent même pas à déclencher des grèves pour s'en débarrasser, ne seront plus considérés comme des républicains et auront voix en chapitre de la conciliation, de l'ordre et de la réorganisation du travail.

## LE PANTHÉON DES PAPILLONS A PARIS



M. Eugène Le Moût, l'éminent entomologiste connu de monde entier, possédant une célèbre collection qui compte cinq millions de papillons et insectes. Pour compléter ses collections il possède des collections dans le monde entier.